



La Licence d'Inspecteur Aéronautique

Parce que la compétence ne se décrète pas, OSAC a remplacé le précédent système de reconnaissance des inspecteurs basé sur l'expérience et la cooptation par un parcours itératif de formations et d'évaluations internes conduisant à une licence.

A OSAC, régulièrement contrôlée, la maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier d'inspecteur aéronautique est validée par une **Licence d'Inspecteur Aéronautique (LIA)**.

Inspirée du principe de la licence de pilote ou de mécanicien, la LIA est valide pour trois ans et délivrée après vérification des connaissances théoriques et de la conduite d'audits, inspections et contrôles de dossiers : la licence garantit le niveau de compétences exigé pour les missions de surveillance réglementaire.

La **Commission de Validation des Inspecteurs Aéronautiques** se réunit au sein d'OSAC pour décider de la délivrance, du renouvellement, de la limitation ou de la suspension d'une licence ou de l'ajout de qualifications.

Les **Référents Méthodes**, dont la mission est de contribuer à l'élaboration de la réglementation mais surtout de la transposer en outils pratiques pour les usagers comme pour les inspecteurs (Bulletins d'Information, Procédures et Guides), suivent pour l'essentiel le même parcours de qualification et sont également détenteurs d'une Licence d'Inspecteur Aéronautique. Cette connaissance du terrain permet d'adapter le respect des exigences réglementaires au contexte opérationnel.

Un programme de formation permanent et ambitieux

OSAC dispose d'un Département dédié à la formation des personnels dont le budget annuel équivaut à plus de **8% de la masse salariale** pour quelque **800 actions de formation initiale ou de mise à niveau «refresh»** portant sur **la réglementation, les techniques d'audit** ou encore **les qualifications**.

En 2021, la LIA évolue pour intégrer les qualifications militaires utiles aux missions de surveillance ou d'accompagnement de la mise en place de navigabilité que les experts d'OSAC réalisent pour le compte des autorités militaires suivant le règlement de base EMAR (European Military Airworthiness Requirement) telles que la Direction Générale de l'Armement (DGA), la Direction pour la Sécurité des Aéronefs d'État (DSAÉ), l'Autorité nationale militaire belge (BMAA) et les Forces Armées norvégiennes.

Quels que soient leurs profils, âges, carrières et anciennetés, les personnels d'OSAC qui participent à la surveillance réglementaire sont tous soumis aux mêmes exigences de qualification et de maintien de leurs compétences attestées par la détention de la Licence d'Inspecteur Aéronautique.



Les activités couvertes par la Licence d'Inspecteur Aéronautique d'OSAC

- Production
- Entretien
- Gestion du Maintien de la Navigabilité
- Certification individuelle
- Mécaniciens et Formation
- Certification Produit